

Date d'approbation	Fevrier 2012
Approuvé par	Comité exécutif
Propriétaire de la politique	Paul Boulton
Date de la prochaine révision	Septembre 2014
Version n°	2013 V1

## Droit de la concurrence & Politique de lutte contre les ententes

### Objectif

- Garantir que les activités du Groupe soient réalisées en respectant des valeurs honnêtes et morales afin de conserver la confiance de nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, investisseurs, employés et des communautés au sein desquelles nous travaillons.
- Garantir que les activités du Groupe soient réalisées dans le strict respect des lois, règles et réglementations en matière de concurrence de chaque juridiction dans laquelle il opère.

### Responsabilité

- Le Conseil de Morgan a la responsabilité finale de s'assurer du respect de cette Politique.
- Le Chef de l'exploitation est responsable de la mise en œuvre de cette Politique au sein de l'Entreprise et de signaler toutes les exceptions et tous les non-respects.
- Le Directeur mondial de la conformité (qui est actuellement le Secrétaire de la société) a la responsabilité générale de la mise en œuvre et de l'application de la Politique.
- Le Directeur de la conformité pour les États-Unis et le Canada est Fred Wollman, responsable de la mise en œuvre et de l'application de la Politique dans ces territoires.
- Le RBP & Risk Manager, Lynsey Poulton, est responsable de gestion du programme de respect du Droit de la concurrence et de la Politique de lutte contre les ententes dans le cadre du programme d'Entreprise responsable.
- Les Responsables de la conformité sont chargés de veiller au respect de la présente Politique sur chaque site GBU.
- Les employés sont tenus de respecter la présente Politique et sont responsables de signaler les violations réelles ou potentielles de cette Politique conformément à la Politique de la ligne d'assistance éthique.

### Déclarations de la politique

- Chaque employé doit réaliser ses affaires conformément à toutes les lois applicables relatives à la concurrence et conformément au Programme de respect du Droit de la concurrence et de lutte contre les ententes du Groupe. Le programme comprend :
  - Une session annuelle de formation des employés ;

- Des directives relatives aux ententes pour chaque territoire ;
- Des Certifications de conformité annuelles ; et
- Un rapport sur les Contrats des concurrents.

### **Mise en œuvre et application de la Politique**

- L'engagement de Morgan vis-à-vis de la présente Politique est considéré comme fondamental pour la réussite de l'entreprise et la présente Politique doit être mise en œuvre dans l'ensemble des opérations de Morgan dans le monde entier. La Société a mis en place un système de formation, de contrôle et de comptabilité afin de renforcer l'application de la présente Politique.
- Cette Politique s'applique à l'ensemble des employés, des directeurs et des coentreprises sous le contrôle de Morgan.
- La Société prendra les mesures disciplinaires qu'elle juge appropriées pour la correcte mise en œuvre de la présente Politique, allant jusqu'à, et incluant, le licenciement.

### **Programmes de contrôle et de conformité externes/internes**

- Autorités réglementaires
- Audit externe
- Audit interne
- Processus d'auto-certification annuels
- Directeurs de la conformité
- Responsables de la conformité
- Ligne d'assistance éthique

### **Signalisation des exceptions/non-respects**

- Les employés et autres sont tenus de signaler toutes exceptions ou violations réelles ou suspectées des politiques ou des principes éthiques du Groupe ou les comportements graves et inappropriés en utilisant un canal local ou en contactant la Ligne d'assistance éthique par e-mail à l'adresse [morganplc@expolink.co.uk](mailto:morganplc@expolink.co.uk), par le biais du site Internet [www.expolink.co.uk/whistleblowing-hotline/for-employees.htm](http://www.expolink.co.uk/whistleblowing-hotline/for-employees.htm) (Code des sociétés MORGAN C), ou par téléphone au numéro +44 1249 661 808 (des numéros de téléphone gratuits au niveau local sont également disponibles pour chaque pays sur le réseau Intranet du Groupe).